

Aix-en-Provence
Ville Thermale et Climatique

PhF 04/03/2010

Développement Touristique & International

Département Services aux Publics

Service de la Réglementation et de la Police
Administrative

Hôtel de Ville - 13616 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.91.93.44 Fax : 04.42.91.94.16

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE LOCAUX
Article GN 6 du règlement de sécurité, arrêté du 25 juin 1980

Manifestations concernées : manifestations dans un établissement pour une exploitation autre que celle autorisée.

Imprimé à remplir et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, **1 mois au moins** avant la date de la manifestation par l'exploitant ou par l'organisateur, accompagné des pièces à joindre, le tout en **2 exemplaires**.

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Qualité des organisateurs :

Accord écrit de l'exploitant :

oui

non

(si l'organisateur n'est pas l'exploitant, la demande d'autorisation doit être présentée conjointement par les 2 personnes)

Nature de la manifestation :

Date(s) et heure(s) prévues :

Lieu :

Configuration du lieu :

Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation :

Effectif maximal du public attendu au plus fort de la manifestation :

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants :

(ces mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité)

Service d'ordre :

Le déclarant,

agissant en qualité de

Date et Signature :

PIECES A JOINDRE EN DEUX EXEMPLAIRES

- le présent formulaire
- l'autorisation écrite de l'exploitant
- un plan de masse précisant notamment le positionnement des moyens de secours (extincteurs, blocs autonomes de sécurité, issues de secours, tracés de dégagements permettant le passage des secours)
- un descriptif des activités et des aménagements intérieurs prévus (préciser les matériaux utilisés)
- un descriptif de l'installation électrique
- attestation d'assurance